

## RESSOURCES HUMAINES

# Modification des conditions de remboursement des frais de déplacement des agents du CIAS Grand Lac et de leurs collaborateurs occasionnels

1 DOCUMENT - Publié le 01 février 2024



**CIAS**  
Communauté d'Agglomération  
Grand Lac

Conseil d'Administration  
Séance du 01 février 2024 à 18h30

Au siège de Grand Lac, salle du conseil, 100 boulevard Léopold Lacroix-Bellefleur

NOM ET PRÉNOM	Présence (O)	Absence (A)	Présence déléguée (D)
1. M. Christophe BARRISSE		A	
2. M. Christophe BARRISSE		A	
3. M. Christophe BARRISSE		A	
4. M. Christophe BARRISSE		A	
5. M. Christophe BARRISSE		A	
6. M. Christophe BARRISSE		A	
7. M. Christophe BARRISSE		A	
8. M. Christophe BARRISSE		A	
9. M. Christophe BARRISSE		A	
10. M. Christophe BARRISSE		A	
11. M. Christophe BARRISSE		A	
12. M. Christophe BARRISSE		A	
13. M. Christophe BARRISSE		A	
14. M. Christophe BARRISSE		A	
15. M. Christophe BARRISSE		A	
16. M. Christophe BARRISSE		A	
17. M. Christophe BARRISSE		A	
18. M. Christophe BARRISSE		A	
19. M. Christophe BARRISSE		A	
20. M. Christophe BARRISSE		A	
21. M. Christophe BARRISSE		A	
22. M. Christophe BARRISSE		A	
23. M. Christophe BARRISSE		A	
24. M. Christophe BARRISSE		A	
25. M. Christophe BARRISSE		A	
26. M. Christophe BARRISSE		A	
27. M. Christophe BARRISSE		A	
28. M. Christophe BARRISSE		A	
29. M. Christophe BARRISSE		A	
30. M. Christophe BARRISSE		A	
31. M. Christophe BARRISSE		A	

Agenda prévisionnel des travaux :

M. Christophe BARRISSE : Président du CIAS Grand Lac  
M. Christophe BARRISSE : Directeur de l'Administration  
M. Christophe BARRISSE : Directeur des Ressources Humaines

1. Ouverture de la séance à 18h30

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Modification des conditions de remboursement des frais de déplacement des agents du CIAS Grand Lac et de leurs collaborateurs occasionnels

4. Clôture de la séance à 19h30

M. Christophe BARRISSE : Président du CIAS Grand Lac

M. Christophe BARRISSE : Directeur de l'Administration

M. Christophe BARRISSE : Directeur des Ressources Humaines

Le présent document est publié en vertu de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à la transparence de la vie publique. Il est accessible en ligne sur le site internet du CIAS Grand Lac.



**2024-02-01\_DELIB9.PDF**

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 359,8 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-cias/modification-des-conditions-de-remboursement-des-frais-de-deplacement-des-agent-du-cias-grand-lac-et-de-leurs-collaborateurs-occasionnels-23646/>



**GRAND LAC**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGL**  
**OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.